

fonctionnaires actuels—qui sont très compétents et en qui nous avons bien confiance—étaient remplacés par d'autres, il nous faudrait alors adopter une loi visant à fixer un prix de base uniforme, afin que l'on cesse d'être soumis à un règlement temporaire qui peut être modifié du jour au lendemain. Actuellement, c'est la crainte la plus grande que j'éprouve relativement aux bills sur l'Agriculture que nous avons discutés. A mon avis, ce processus est en train de s'appliquer à tous les bills, et c'est ce qui justifie ma crainte.

Lorsque nous discutons avec des cultivateurs, ils nous demandent: A l'avenir, quels seront les montants de l'indemnisation? Comme nous ne le savons pas, que nous sommes dans l'obscurité la plus complète, nous devons répondre: Il faut attendre, c'est le ministre qui édicte les règlements. Or, si le ministre veut prendre ce risque-là, c'est lui qui rendra compte de ses actes à la population. A mon avis, il est assez vieux pour en porter la responsabilité et il la portera seul, s'il ne veut pas la faire partager par le comité et par la Chambre. Alors, nous n'aurons qu'à dire aux gens: La loi a ainsi été faite. C'est la majorité qui a gagné et nous avons donné toute la latitude à l'honorable ministre et à ses fonctionnaires de déterminer, au fur et à mesure que quelque chose se produira dans le domaine de l'agriculture, ce que vous pouvez et ne pouvez pas recevoir.

• (3.30 p.m.)

[Traduction]

M. Ross Whicher (Bruce): Si je prends la parole à propos de ce bill, monsieur l'Orateur, c'est parce que je faisais partie du comité qui l'a étudié. Je tiens à dire que je me joins aux nombreux membres présents ainsi qu'aux experts dont nous avons entendu le témoignage. J'ai écouté avec plaisir les discours prononcés par les deux députés de l'opposition cet après-midi. Je sais qu'il est naturel aux vieux routiers de l'opposition de trouver à redire d'un bill, bon ou mauvais.

Ce bill constitue une innovation pour le ministère de l'Agriculture. A mon sens, les députés qui cherchent la petite bête, devraient néanmoins féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Olson) de l'avoir présenté, car c'est un cas unique dans notre histoire. Le gouvernement était dans l'impossibilité jusqu'ici de verser au fermier les dommages auxquels celui-ci avait droit.

Si un fabricant de pesticides, un cultivateur ou un voisin avaient commis un faux-pas dans l'emploi des pesticides, le fermier lésé pouvait intenter des poursuites contre le fabricant ou

le voisin. Si la perte n'était pas due à une faute du cultivateur lui-même, de son voisin ou de la maison fournissant les pesticides, le cultivateur ne pouvait être indemnisé.

Dans ce bill, le gouvernement prévoit l'indemnisation des cultivateurs dont les produits agricoles sont contaminés par les pesticides; il prévoit aussi des recours contre les décisions relatives à l'indemnisation. Le ministre de l'Agriculture et le gouvernement méritent des éloges pour cela. On pourrait faire beaucoup plus, mais c'est déjà un pas dans la bonne voie. Le cultivateur canadien qui subit des pertes importantes aura maintenant la possibilité de se faire indemniser par le gouvernement. Le ministre devrait être félicité plutôt que critiqué.

Bien que très modéré dans ses critiques, le député de Kent-Essex (M. Danforth) a quand même trouvé à redire à l'absence de règlements d'application, au fait que le montant de l'indemnisation n'a pas été fixé. Je tiens à signaler que les règlements d'application ne sont jamais rédigés avant l'adoption d'un bill. Une fois le bill adopté, le ministre de l'Agriculture rédigera les règlements. Au dire du député, le cultivateur intéressé n'aurait aucun recours. Nous sommes ici 264 députés, y compris l'Orateur, et chacun de nous représente une circonscription. Si l'un de nos électeurs estime qu'il est traité injustement, ce sera à nous de défendre ses intérêts.

Il s'agit d'une nouvelle loi. Le ministère de l'Agriculture en aurait estimé le coût dit-on, à \$100,000. Ce bill est très important pour quiconque subit une perte sans qu'il y ait faute de sa part, de celle du fabricant de produits antiparasitaires ou de ses voisins.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Je vais décevoir le député de Bruce (M. Whicher), monsieur l'Orateur. Il se plaignait que critiquer indifféremment toutes les mesures législatives proposées par le gouvernement soit presque un réflexe de l'opposition. Avant qu'il n'ait insinué cela, j'avais inscrit dans mes notes de féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Olson) d'avoir déposé cette mesure législative. Le député de Bruce est un peu injuste. Mon collègue qui a pris la parole à ce sujet cet après-midi avait des félicitations à offrir, en ce sens que le bill ouvre une nouvelle voie dans le domaine de l'agriculteur.

Le problème des pesticides aurait dû être abordé depuis longtemps. C'est une première initiative dans un domaine dont le gouvernement devra s'occuper de plus en plus. L'utilisation des pesticides en agriculture est relativement récente. A mon avis, la pollution suscitera des protestations, non seulement la pollution des aliments ou autres dommages du